

## **PROJET D'ACCUEIL**

### Accueil extrascolaire de la commune de Chaudfontaine

Conformément au décret de l'ONE du 31 mai 1999 et au code de qualité de l'accueil, l'administration communale de Chaudfontaine a entrepris la rédaction d'un projet d'accueil extrascolaire s'appliquant à l'ensemble des activités d'accueil organisées par l'administration communale.

Les objectifs poursuivis dans ce projet visent au développement harmonieux de chaque enfant et à rendre un service de qualité aux familles de l'entité de Chaudfontaine.

Le présent projet a été réalisé en concertation avec le pouvoir organisateur, les encadrants, les personnes qui confient l'enfant et les enfants eux-mêmes.

Une copie de ce projet sera délivrée aux personnes qui confient l'enfant. Les parents pourront exprimer leurs suggestions et faire part de leurs remarques sur ce projet d'accueil auprès du responsable de l'accueil. Les remarques et suggestions seront intégrées au projet dans la mesure du possible et après concertation avec l'ensemble de l'équipe d'animation.

#### Types de garderies organisées

Accueil et animation d'enfants de 2 ans ½ à 12 ans – les mercredis après-midi et durant une partie des congés scolaires.

En ce qui concerne les horaires, l'encadrement est organisé comme suit :

Le mercredi, les enfants sont pris en charge :

de 12h00 à 13h20 : Dîner au sein de chaque école

dès 13h20 : Prise en charge par les animateurs. Départ en bus communal vers le site de  
Mehagne.

de 14h00 à 17h30 : Activités pour les enfants.

dès 17h30 : Retour vers les différents sites scolaires.

18h00 : Prise en charge des enfants par les parents.

Lors des congés scolaires, organisation de stages durant les vacances de Toussaint, Noël,

Carnaval et été :

- de 8h00 à 9h00 : Accueil sous forme de garderie.

- de 9h00 à 16h00 : Activités pour les enfants.

- de 16h00 à 17h30 : Accueil sous forme de garderie.

Règlement d'ordre intérieur

(voir annexes).

Contexte institutionnel

L'organisation de cet accueil est une action menée par l'administration communale de Chaudfontaine dans le cadre de la Commission communale de l'accueil de la commune de Chaudfontaine supervisée par le service accueil temps libre de l'ONE.

### Mode de fixation de la participation financière

La participation financière des parents a été fixée suite à une réflexion visant à déterminer un prix ne limitant pas l'accès aux animations du milieu d'accueil.

Pour l'année 2015-2016, les montants fixés sont les suivants :

#### Mercredi :

- 5 € par enfant
- 4 € par enfant si une même famille inscrit au moins deux enfants.

#### Stages :

- 50 € par semaine de stage (45 € pour les semaines de 4 jours)

### Taux d'encadrement pratiqué

La norme actuelle d'encadrement est :

- un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- un animateur pour 12 enfants de moins de 12 ans.

### Qualification du personnel

L'ensemble du personnel d'animation est détenteur au minimum d'un brevet d'animateur, d'un diplôme pédagogique ou associé.

La gestion quotidienne du milieu d'accueil tant au point de vue administratif que qualitatif est assurée par un coordinateur détenteur d'un diplôme à caractère pédagogique ou social. Le coordinateur actuel est détenteur d'un diplôme de psychologie.

## **Choix méthodologiques**

### **Objectifs :**

L'ensemble de l'équipe d'animation, de la coordination et du pouvoir organisateur souhaite respecter les objectifs suivants :

- Prendre en compte chaque enfant comme un individu à part entière.

En effet, nous reconnaissons pour chacun son histoire personnelle (histoire familiale, migration, relations sociales, environnement...) , et tentons de répondre aux besoins spécifiques de chacun.

- Permettre à chaque enfant de se construire des repères.

Notre travail d'animateur consiste à mettre en place des éléments pour permettre à chacun de se construire ses repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations interpersonnelles. La construction de repères fiables est le préalable à une acquisition d'une plus grande autonomie.

- Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs.

Nous avons comme visée d'aider les enfants à se construire une citoyenneté active. Nous pensons en effet que l'apprentissage de la citoyenneté passe par " le faire ensemble ", la possibilité de coopérer autour d'un projet où chacun peut trouver sa place.

- Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie.

Le désir de chaque personne est de grandir, devenir adulte dans le sens d'être autonome. Permettre aux enfants d'approfondir leur connaissance de leur environnement afin de se l'approprier.

- Permettre aux enfants de découvrir et de pratiquer des activités répondant à leurs besoins.

Nous favorisons une démarche de projet, où les enfants sont partie prenante. Nous diversifions au maximum le choix des activités afin de répondre le mieux possible aux besoins de chacun.

- Respecter les rythmes individuels des enfants.

Chaque enfant a des rythmes de vie spécifiques : temps de sommeil, de repos, d'activités... Prendre en compte le rythme de chacun, c'est adapter notre

fonctionnement à chaque enfant, et non demander aux enfants de s'adapter à une structure ne répondant pas à ses besoins.

- Associer les parents, renforcer les liens avec les familles.

Nous considérons en effet que les parents sont nos partenaires, que notre travail ne peut s'effectuer qu'avec leur participation active. En reconnaissant le rôle des parents dans l'éducation de leur enfant, nous renforçons le lien social. Le milieu d'accueil s'attend, en retour, à une écoute et un soutien de la part des parents. Chacun veillera à établir une cohérence entre les différents milieux de vie de l'enfant. Pour ce faire, le dialogue et le respect de l'autre restent un objectif permanent.

- Accessibilité.

Tout est mis en œuvre pour permettre l'accès aux activités à un plus grand nombre et pour que la participation financière demandée aux parents ne soit pas un frein à l'inscription.

- Libre expression.

L'équipe d'animation veille à permettre à chaque enfant d'exprimer librement son vécu et ses sentiments tout en respectant autrui et son environnement.

- Tout est mis en œuvre pour veiller à la sécurité des enfants et à leur assurer une vie saine.

## **L'aménagement de l'espace**

L'aménagement de la salle permet un accès autonome aux jeux, aux jouets, aux livres et au matériel de dessin.

Des panoplies sont mises en place pour permettre aux enfants d'accéder facilement au matériel et faciliter le rangement.

Différents coins sont aménagés pour faciliter les activités: coins calmes avec livres, coins jeux de sociétés, tables pour les activités...

## **Les règles de vie**

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles ont été travaillées avec les enfants. Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement. Elles sont expliquées aux nouveaux enfants. Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer.

## **Les moments-clés de la journée**

La journée est structurée afin de permettre aux enfants de se construire des repères.

- **L'accueil :**

L'accueil a lieu le matin entre 8h00 et 9h00. Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a le choix entre diverses activités: lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire...

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se "re-trouver" dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société... sans oublier d'être disponible auprès des parents pour une information...

Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre le milieu familial et la vie dans le lieu d'accueil.

- **La mise en place de la journée :**

Les enfants et les animateurs se retrouvent autour de la table. Moment informel d'échanges, de dialogues, il permet au groupe de se constituer . C'est aussi le moment où sont décidées les activités de la journée.

Ce moment permet aussi d'accueillir les nouvelles personnes, que ce soit des enfants ou des animateurs.

- **Les activités :**

les activités respectent les souhaits et rythmes des enfants.

Nous favorisons une démarche de projet, individuel ou collectif, et tentons d'inscrire les activités dans une "chaîne" afin de leur donner du sens. A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, nous mettons en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants.

Favorables à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant, nous proposons des activités dans différents domaines:

- Le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction, de construction, grands jeux...)
- Les activités d'expression manuelle, artistique, plastique, dramatique...

- Les activités de découverte (sorties, visites de musée, cinéma, théâtre, découverte d'autres milieux...)
- Les activités physiques et sportives.
- La lecture, le conte...

- **Le repas :**

Il réunit les enfants pour le dîner avec au moins un animateur.

Nous voulons faire du repas un moment convivial, de calme et de détente.

La matinée et l'après-midi sont ponctuées par un temps de collation, la collation répondant à un besoin physiologique.

- **La fin de journée :**

C'est le temps d'accompagnement à la séparation avec le groupe. C'est le moment de la liaison entre le centre de loisirs et la vie familiale. On se quitte pour mieux se retrouver la prochaine fois.

Les enfants ont la possibilité de faire des activités autonomes durant le temps d'accueil de 16 h à 17h30. Les animateurs restent disponibles auprès des enfants.

## **Le travail d'équipe**

### **Composition de l'équipe.**

- Une coordinatrice. Elle a comme fonction:

l'animation de l'équipe,

la gestion financière, matérielle et administrative,

les relations avec les différents partenaires,

les relations avec les familles,

la formation des animateurs.

Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants.

Elle est aussi responsable de la mise en œuvre du projet pédagogique et rend compte du travail de l'équipe au pouvoir organisateur.

- D'animateurs et d'animatrices diplômés ou en formation.

Ils ont pour fonctions:

l'animation des différents moments de la journée,

l'accueil des enfants,

la préparation des activités, leur mise en place, le rangement.

Ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant. Ils veillent au respect des lieux et du matériel, ainsi qu'à l'application des règles de vie.

Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définies en équipe.

Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.

### **Organisation du travail de l'équipe.**

L'équipe se réunit une fois tous les 15 jours ou plus en fonction des besoins afin:

- d'analyser son travail en référence au projet pédagogique. Elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- de préparer les activités.
- de mettre en place des projets.
- de se concerter sur les attentes des enfants.
- d'échanger les points de vue des différents animateurs sur les besoins des enfants.

La coordinatrice et l'ensemble des animateurs y participent. Les réunions sont animées par la coordinatrice.

Le pouvoir organisateur et la coordination veillent à encourager le personnel encadrant à suivre une formation continue et cela, quel que soit le niveau de qualification de base de la personne. Ces formations auront trait à la fonction d'encadrant, au développement de l'enfant et à toute matière en rapport avec l'encadrement et l'animation d'enfants.

Ce présent projet d'accueil sera présenté aux parents et un exemplaire du règlement d'ordre intérieur leur sera remis pour appréciation.